

## Compte rendu du CSE du réseau régional de France 3 des 5 et 6 décembre 2018

**Elu·e·s présent·e·s pour la CGT :** *Elisabeth Braconnier (Franche-Comté), Karine Cévaër (Bretagne), Rabéa Chakir-Trébosc (Aquitaine), Chantal Fremy (Midi-Pyrénées), Jean-Hervé Guilcher (Bretagne), Annabelle Igier (Champagne-Ardenne), Fabienne Labigne (Pays de la Loire), William Maunier (Lorraine), Pierre Mouchel (Aquitaine), Christophe Porro (Provence-Alpes), Thierry Pujo (Limousin), Sylvie Samson (Centre Val de Loire).*

**Représentante syndicale :** *Véronique Marchand (Nord Pas-de-Calais).*

**Présent·e·s pour la direction :** *Olivier Godard (DRH réseau France 3), Fabien Amet (adjoint d'Olivier Godard) et Nathalie Dené (responsable du développement RH managérial).*

Olivier Montels (directeur du réseau régional France 3 et président du CSE) était absent en raison d'obligations impératives. Ça commence bien pour la 1<sup>ère</sup> réunion de la nouvelle instance. Et comme ce n'est pas tout, le secrétaire a poussé un coup de gueule en ouverture de séance ([voir ici](#)).

### Élection des représentant·e·s du personnel (suite)

Les instances de proximité de Bourgogne et de Bretagne n'avaient pas encore été constituées.

#### **Bourgogne**

Les élus du CSE ont validé à l'unanimité la liste unique qui leur était soumise. Sont donc élus :

*Jean-Renaud Gacon (CGT), Muriel Bessard, Pierre Cholbi et Amélie Douay (FO), François Latour (SNJ).*

#### **Bretagne**

D'après l'audience locale, la CGT pouvait prétendre à 4 sièges et la CFDT, 2. Mais faute d'accord intersyndical sur une liste unique, la désignation s'est faite au scrutin de listes au plus fort reste. Au final, le vote s'est fait sur 4 listes. Sont donc élus :

*Carole Collinet, Valérie Marquet et Vincent Texier (CGT), Catherine Carlier (SNJ), Marc-André Mouchère (CFDT) et Gaïd Lemoine (FO).*

## Désignation de la référente du CSE réseau France 3 pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Le CSE a désigné **Karine Cévaër** (CGT) référente pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Il s'agit d'une nouvelle disposition, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, prévue par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Cette référente est membre du CSE à part entière. Elle aura pour mission d'orienter les salariés et d'alerter la direction le cas échéant.

## Composition des commissions obligatoires

- **CSSCT (commission santé, sécurité, conditions de travail)**

Les élus du CSE ont désigné **Karine Cévaër** (CGT, Rennes) rapporteure de la CSSCT. La commission étant présidée par l'employeur, c'est elle qui aura pour rôle de négocier l'ordre du jour, coordonner et animer la commission. A ce titre, Karine Cévaër est par ailleurs secrétaire adjointe en charge des problématiques de santé, sécurité et conditions de travail.

Outre sa rapporteure, la commission est composée de **Bruno Espalieu** (CFDT, Lille), **Rabéa Chakir-Trébosc** (CGT, Bordeaux), **Elisabeth Braconnier** (CGT, Besançon), **Olivier Mélinand** (CFDT, Brest) et **Laurence Romet** (FO, Amiens).

- **Commission économique-structure**

Les élus ont désigné **Danilo Comodi** (CGT, Le Havre), rapporteur de la commission économique-structure.

La commission, présidée par l'employeur, est par ailleurs composée de **Bruno Demange** (FO, Nancy), **Cécile Descubes** (SNJ, Limoges), **Patricia Jomain** (CFDT, Lyon) et **Christophe Porro** (CGT, Marseille).

- **Commission des marchés**

La commission des marchés, chargée de superviser les contrats importants (plus de 30.000 €) passés par le CSE, est présidée par **Eric Vial** (FO, Strasbourg), secondé par Pierre Mouchel (CGT, Bordeaux). Elle est en outre composée de **Fabienne Labigne** (CGT, Nantes), **Olivier Mélinand** (CFDT, Brest), **François Ormain** (FO, Caen) et **Christophe Porro** (CGT, Marseille).

- **Commission emploi-formation**

La commission est présidée par **Pascal Lefèbvre** (CFDT, Lille), secondé par **William Maunier** (CGT, Metz). Les autres membres sont **Thierry Cormerais** (CFDT, Poitiers), **Myriam Figureau** (SNJ, Lyon), **Fabienne Labigne** (CGT, Nantes), **Véronique Marchand** (CGT, Lille), **Béatrice Mariani** (SUD, Antibes), **Pascal Percie du Sert** (CGT, Filière Lyon), **Jean-Jacques Picca** (FO, Grenoble) et **Yvonne Roehrig** (CFDT, Strasbourg).

- **Commission égalité professionnelle**

La commission est présidée par **Myriam Figureau** (SNJ, Lyon), secondée par **Annabelle Igier** (CGT, Reims). Les autres membres sont : **Lionel Bonis** (SUD, Rennes), **Bruno Espalieu** (CFDT, Lille), **Sophie Goubil** (CGT, Nantes), **Elisabeth Point** (CFDT, Bordeaux), **Catherine Reggianini** (FO, Metz) et **Anne-Sophie Saboureau** (CGT, Lyon).

## Désignation des présidents des commissions non obligatoires

- Commission des moyens internes de fabrication (MIF)

**Président** : *Laurent Faure* (CGT, Filière Toulouse).

**Vice-président** : *Grégory Hen* (FO, Filière Marseille).

- Commission antennes numériques et linéaires, info régionale et locale

**Présidente** : *Fabienne Labigne* (CGT, Nantes).

**Vice-président** : *Henri Weiken* (FO, Strasbourg).

- Commission nouvelles technologies

**Président** : *Philippe Conte* (CGT, Grenoble).

**Vice-président** : *Olivier Mélinand* (CFDT, Brest).

- Commissions ASC

La **commission centrale des ASC** est chargée de proposer les grandes lignes de la politique du CSE en matière d'activités sociales et culturelles.

Elle est présidée par *Nancy Gressier* (CFDT, Lille), secondée par *Thierry Pujo* (CGT, Limoges). Elle est composée de *Jean-Manuel Bertrand* (SNJ, Marseille), *Muriel Bessard* (FO, Dijon), *Véronique Chazaud* (FO, Vanves), *Valérie Jonnet* (SUD, Vanves), *Christian Laemmel* (CFDT, Strasbourg), *William Maunier* (CGT, Metz), *Christophe Porro* (CGT, Marseille) et *Anne-Sophie Saboureau* (CGT, Lyon).

Les élus du CSE ont par ailleurs désigné les **présidents des commissions ASC locales**, qui bénéficieront de la délégation budgétaire pour leur antenne :

France 3 Alpes	<i>Jean-Jacques Picca</i> (FO)
France 3 Alsace	<i>Christian Laemmel</i> (CFDT)
France 3 Aquitaine	<i>Rabéa Chakir-Trebosc</i> (CGT)
France 3 Auvergne	<i>Claude Fallas</i> (FO)
France 3 Bourgogne	<i>Muriel Bessard</i> (FO)
France 3 Bretagne	<i>Jean-Hervé Guilcher</i> (CGT)
France 3 Centre-Val de Loire	<i>Sylvie Samson</i> (CGT)
France 3 Champagne-Ardenne	<i>Annabelle Igier</i> (CGT)
France 3 Côte d'Azur	<i>Corinne Avanzi</i> et <i>Pascal Martin</i> (SUD)
France 3 Franche-Comté	Eric <i>Debief</i> (CGT)
France 3 Languedoc-Roussillon	<i>Frédéric Rinauro</i> (CGT)
France 3 Limousin	<i>Thierry Pujo</i> (CGT)
France 3 Lorraine	<i>William Maunier</i> (CGT)
France 3 Midi-Pyrénées	<i>Magalie Debenest</i> (CGT)
France 3 Nord-Pas de Calais	<i>Philippe Rousselle</i> (CFDT)
France 3 Normandie-Caen	<i>Charlotte Thomas</i> (CGT)
France 3 Normandie-Rouen	<i>Marc Moiroud</i> (CGT)

<b>France 3 Paris-Ile de France</b>	<i>Vincent Flour</i> (CGT)
<b>France 3 Pays de la Loire</b>	<i>Alexandra Boulay-Dupé</i> (CGT)
<b>France 3 Picardie</b>	<i>Isabelle Debraye</i> (CGT)
<b>France 3 Poitou-Charentes</b>	<i>Patrick Mauduit</i> (CGT)
<b>France 3 Provence-Alpes</b>	<i>Eliane Dos Santos</i> (CGT)
<b>France 3 Rhône-Alpes</b>	<i>Anne-Sophie Saboureau</i> (CGT).

Les membres des commissions locales ASC seront validés lors du CSE des 18 et 19 décembre.

## Représentant·e·s du CSE pour la gestion des restaurants d'entreprise

Il y a 7 cantines dans le réseau de France 3, gérées par différentes structures dans lesquelles le CSE a désigné ses représentant.e.s :

Antibes et Marseille : *Eliane Dos Santos* (CGT)

Bordeaux : *Rabéa Chakir-Trébosc* (CGT)

Lambersart (Lille) : *Claude Framery* et *Nancy Gressier* (CFDT)

Lyon : *Patrick Dehais* et *Denis Milan* (CGT)

Nancy : *Laurent Maas* et *Angélique Sergent* (CGT)

Les élus du CSE n'ont pu que constater la carence de volontaire pour prendre en charge la cantine de Toulouse. Aucun des 7 élus CSE et/ou RP tous syndicats confondus n'a souhaité être candidat. Cette situation résulte de difficultés relationnelles récurrentes avec le personnel de la cantine. Dans l'immédiat, le CSE a voté à l'unanimité un pouvoir à la trésorière du CSE pour assurer le paiement des fournisseurs et des salaires. Si aucune solution pérenne n'est rapidement trouvée, l'issue risque d'être l'externalisation.

## Mise en place des instances de proximité du réseau France 3

Les Ordonnances Macron permettant à FTV d'imposer un CSE unique pour tout le réseau France 3, les organisations syndicales ont néanmoins obtenu la création d'Instances de proximité (IP) dans chacune des 23 antennes de l'Hexagone. Composées de représentants de proximité (RP), elles sont les nouveaux interlocuteurs de proximité des salariés, en remplacement des élus CE, DP et CHSCT.

Pour vous faire une idée de l'articulation des nouvelles instances de FTV, suivez ce lien : ➡ <https://www.snrt-cgt-ftv.org/jdownloads/Communiqués/2018/180924a.pdf>

Lors des réunions constitutives le niveau d'information a été disparate d'une antenne à l'autre, le temps que la direction du réseau tranche certaines questions. Finalement, les RP seront informés des thèmes qui étaient récurrents dans les instances précédentes :

- Formation professionnelle (orientations, plan prévisionnel, bilan à mi-année, réalisé)
- Bilan social

- Emploi (trimestriel + entrées-sorties)
- Handicap
- Egalité professionnelle
- Absentéisme
- Accidents du travail et accidents bénins
- Bilans annuels de l'assistante sociale, du médecin du travail et du psychologue du travail
- Vie de l'entreprise (projets, travaux...)

Les documents remis aux RP seront à la maille de l'antenne.

Olivier Godard a demandé aux managers de ne pas traiter les questions de service en IP, mais de faire plus de réunions de services pour régler les problèmes en amont. « *Ils sont challengés sur ça* » dit-il. Les élus veilleront à ce qu'un dialogue constructif retrouve toute sa place dans nos antennes.

La rapporteure de la CSSCT du réseau France 3 souligne que même si la liste des thèmes n'est pas conjointement élaborée, il est important que les questions relevant de la santé ne puissent pas être refusées par la direction.

## Consultation du CSE suite aux avis d'inaptitude prononcés par les médecins du travail

Les élus ont été consultés suite aux avis d'inaptitude prononcés par les médecins du travail pour deux salariés : une scripte à l'antenne de Rennes, et un chargé de production à l'antenne de Bordeaux.

Les élus regrettent l'absence d'anticipation et le manque d'accompagnement de la direction à leur égard, en amont de cette issue, ce qui a vraisemblablement contribué, à l'aggravation de leur état de santé. De ce fait, ces deux salariés ont eu des difficultés supplémentaires à leur retour de maladie.

De plus, ils ont été déstabilisés par le manque de propositions de reclassement adaptées à leur état de santé. Les élus actent cet avis mais tiennent à rappeler que, dans les dossiers RQTH, il est prévu des accords de maintien dans l'emploi. La CSSCT sera particulièrement vigilante à cet égard.

Elle demande par ailleurs que les représentants de proximité participent en leur qualité d'experts à la gestion anticipée de ces dossiers.

## Projet de déménagement de France 3 Paris Ile-de-France

Sur le papier, et malgré l'opposition des salariés, soutenus par la CGT, la station de France 3 Paris-Ile de France est censée déménager au siège de France Télévisions en septembre prochain.

La CGT, elle, propose toujours de déménager dans un bâtiment indépendant dans la petite ceinture parisienne, afin de conserver l'identité de la station régionale et préserver le collectif de travail. Les contacts pris avec la mairie voisine de Malakoff montrent qu'il y a des espaces adaptés disponibles.

Mais la direction ne veut pas en entendre parler, obsédée qu'elle est par les économies qu'elles va pouvoir réaliser (loyers, charges, puis à termes suppressions d'effectifs bien qu'elle jure que pas du tout).

La promesse initiale de Delphine Ernotte de préserver le collectif n'a pas été tenue. Sur les 169 salariés de la station, seuls 95 resteront rattachés à l'entité régionale. Il s'agit essentiellement des journalistes et de la direction. Les 74 techniciens, eux seront répartis dans les services techniques du siège et quitteront de facto le giron du réseau régional.

Selon le chef de centre, les souhaits des techniciens ont été recueillis au cours des entretiens professionnels. A ce jour, 95% des affectations correspondraient au souhait des salariés, mais pas forcément à leur premier choix.

Pour convaincre les récalcitrants, la direction met en avant l'alignement des statuts sur ceux du siège, ce qui peut représenter 25% de salaire en plus pour les techniciens vanvéens.

Quelques dossiers ont avancé. Les JT de France 3 PIF se feront sur les plateau D, celui du JT national, dont la lumière doit être entièrement refaite pour permettre d'accueillir cette nouvelle activité.

Le projet détaillé de la direction a été présenté en CSE central (CSEC, ex-CCE) cette semaine et le sera au CSE du Réseau France 3 les 18 et 19 décembre prochains.

## Information sur les avancées des plans d'action suite à l'alerte RPS de juin 2017 pour danger grave à France 3 Bretagne, et l'alerte RPS de décembre 2017 pour danger grave à France 3 Normandie Caen

La santé des salariés reste manifestement un sujet gênant pour la direction malgré des accords d'entreprise qui prônent la qualité de vie au travail. Inscrire à l'ordre du jour du CSE les points sur les alertes de Rennes et de Caen n'a pas été une mince affaire. Par ailleurs, ces débats ont été relégués à la toute fin de la réunion du CSE à l'heure où bien des élus avaient quitté la séance pour attraper leurs trains.

Concernant l'alerte pour danger grave du CHSCT de France 3 Bretagne sur les risques psycho-sociaux, qui date de juin 2017, la direction a été bien en peine de justifier l'absence d'actions à ce jour. Pourtant, ces dernières années, on ne peut pas dire que le Codir régional n'a pas été prévenu des nombreux dysfonctionnements et du mal-être croissant au sein des salariés, PTA et journalistes : alertes des élus du personnels, alertes écrites et orales de plusieurs salariés, enquête santé régionalisée de la DSQVT, ateliers participatifs, rapport du médecin du travail, taux d'absentéisme, lettre ouverte des journalistes, scriptes et documentalistes. Toutes ses formes d'expressions restées vaines, traduisant le même constat, ont conduit à un préavis de grève des salariés de France 3 Bretagne particulièrement suivi le 23 novembre.

La direction du réseau souhaite que la DSQVT partage les responsabilités de cette inertie régionale. Dont acte, mais les salariés, eux, attendent d'abord des réponses concrètes et rapides. La seule perspective, pour l'instant, c'est la programmation d'un plan de prévention des risques professionnels, plan demandé par la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), plan qui vient d'être reporté à 2019 par la RRH et le directeur régional... Vu la gravité de la situation, les élus du CSE réclament aussi des actions immédiates et curatives. La désorganisation de certains services associée à la recherche zélée

d'économies, à l'absence d'écoute, aux maladresses et au manque de transparence du top management régional et de certains chefs de service ont entraîné de la souffrance majeure au sein de certains collectifs de travail. Faire durer une telle situation s'avère dangereuse. La direction du réseau a promis qu'elle allait s'en occuper. Une réunion est prévue le 13 décembre. Elle devra être à la hauteur des attentes et des besoins des salariés.

Quant à l'alerte de France 3 Normandie Caen, force est de constater que l'affaire a été traitée plus rapidement, même si le CHSCT s'est également ému de l'inertie de la DSQVT. Un Copil (comité de pilotage) est constitué des 3 anciens élus CHSCT et d'une nouvelle élue Représentante de proximité, plus 2 salariés non élus. En face le même nombre de personnes représentent le management, le tout est coordonné par deux psychologues de JLO. Un premier diagnostic a été élaboré qui confirme les nombreux facteurs de risques psycho-sociaux évoqués par les élus. Reste à voir quel sera le plan d'action...

## Avancée du projet de renouvellement des régies du réseau régional : Rouen, Reims, Nancy

La direction ne présente aucun document pour ce point qui est pourtant très technique et important.

Laurent Lemaire, directeur de la performance opérationnelle qui pilote le dossier, précise que des réunions de travail composées de personnels des 3 sites concernés (Rouen, Reims et Nancy) ont été mises en place depuis l'été.

Il se veut rassurant en précisant que tous les postes de travail actuels sont reconduits. Mais très vite les débats portent sur un poste de vidéo pour lequel la direction essaie de trouver des justifications : plus de poste de vidéo serveur car constat par Laurent Lemaire d'un déficit de compétences au niveau de la prise d'antenne, vidéo plus utile ailleurs (« compétences utilisées à bon escient ») voire même il pourrait par exemple aller réparer une salle de montage en panne (c'est un moyen comme un autre de le virer de la régie)... Quant au poste de scripte, il risque, lui, de se retrouver largement modifié, héritant de nouvelles actions en régie, tout en étant dépossédé en amont de tâches relevant du cœur de métier, au profit des chefs et responsables d'édition. Et si ces mêmes « patrons éditoriaux » ne maîtrisent pas les outils ? – On mettra les formations nécessaires, répond la direction. M. Lemaire dit profiter de la mise en place de l'outil Overdrive dans Mona-Lisa, qui permet d'automatiser des actions, notamment le lancement des sujets et la mise à l'antenne des synthés.

Laurent Lemaire : « Ce n'est pas au constructeur de nous imposer ses process » – ah bon ? – mais « on doit s'inscrire dans un processus d'harmonisation des ressources et des coûts ». Des régies industrialisées, c'est des économies sur la formation et la maintenance.

Face aux questions des élus, Laurent Lemaire reste parfois assez évasif et renvoie aux groupes de travail avec les opérationnels.

Il est temps d'avancer sur le sujet car la 1<sup>re</sup> régie sera mise en service à Rouen en mars-avril. Rappelons au passage que ce process de travail n'est pas uniquement corrélé aux nouvelles régies mais peut d'ores et déjà se décliner dans toutes les régions (en incrémentant l'outil Overdrive à Mona Lisa).

Une commission nouvelles technologies doit se réunir dès janvier pour étudier les conséquences de ces nouvelles régies sur les emplois et les conditions de travail.



## Information sur le déploiement de Concur

La direction est venue présenter un point sur l'avancement du déploiement du logiciel Concur.

Selon Eric Piaumier, chef de projet, tout se passe bien à France 3... Une vision quelque peu idyllique si l'on se réfère aux remontées des élus du CSE... Eric Piaumier s'en défend et explique que l'appréhension n'est pas la même selon l'ancienneté de la bascule. Il reconnaît que cela demande un fort investissement de la part des assistantes (assaillies par les questions sur le réglementaire en vigueur à FTV), et que la formation doit s'appuyer plus sur le mode « tout mobile », car les utilisateurs semblent le privilégier.

Les élus CGT ont dénoncé l'absence de chiffrage précis sur la charge de travail des assistantes et des collaborateurs, mais également des circuits de validation laborieux et donc finalement une perte de temps considérable.

Du côté de la Filière Production, désormais ce sont les collaborateurs qui devront saisir eux-mêmes leurs frais, les élus ont donc demandé que des équipements mobiles soient mis à disposition des salariés sur leurs lieux de travail.

Du côté des non-permanents, aucune avancée puisqu'ils ne peuvent toujours pas bénéficier d'une carte « Corporate » et sont donc soumis à des contraintes de temps qui provoquent parfois de lourds découverts bancaires. La direction a rappelé que les non-permanents pouvaient toujours recevoir des avances dans certaines conditions (en envoyant par exemple un devis ou justificatif de réservation de train ou d'hôtel).

Enfin les élus CGT ont souligné que si la formation « GPEC-Assistantes » avait donné de bons retours, ils avaient été choqués par un questionnaire « pseudo-psychologique » envoyé aux assistantes et qui comporte des questions très personnelles et parfois complètement déplacées. Ils ont interrogé la direction sur l'origine de cette « enquête », qui a paru découvrir la question et doit se renseigner.

## Grille de rentrée janvier 2019 – régionalisation

Le directeur des antennes, Patrice Schumacher, expose d'abord les évolutions des grilles régionales en matinée :

Dès 8H15, il y aura plus de magazines régionaux avec l'arrivée de D'Umani (Corse), Carnet de Vol (Sud-Ouest), Grain de sel (Alsace) et Pourquoi chercher plus loin (Grand Est).

En suivant, L'instant R (FTR) devient Ailleurs en France, sauf en Haut de France et Grand Est qui ont leur propres émissions sur cette case.

Le 9H50 est décalé à 10H50 à la place de Midi en France. Le potentiel de téléspectateurs serait supérieur. Cette nouvelle émission, Ensemble c'est mieux, serait dans la continuité de 9H50 le matin mais en traitant plus « des questions autour de la solidarité, du coup de pouce, du vivre ensemble ». La préconisation est plutôt de faire une émission enregistrer dans les régions où l'enchaînement avec le JT est difficile à réaliser en 10mn.

Une nouvelle émission est à l'étude pour le début d'après-midi. Un pilote a été tourné à Lyon et donne satisfaction. Le concept : une banque de « modules data » mutualisés au niveau du réseau, et chaque région qui compose les thèmes de son émission en fonction des modules disponibles. L'idée est de donner plus d'interactivité en mettant en scène la « question internet » via un smartphone sur les sujets du jour. Il y aurait aussi des modules feuilletonnés sur des initiatives citoyennes remarquables. La fabrication des modules serait



confiée à une société de production extérieure. Chaque région contribuerait à hauteur de 3000 € de cash par mois pour financer les modules.

La CGT fait remarquer qu'il est contradictoire de vouloir entraîner les salariés vers le tout numérique tout en externalisant les modules. Cela pourrait tout à fait être un débouché pour des spécialistes du traitement de données que sont les documentalistes. Le constat est que la direction préfère sortir du cash à l'extérieur pour éviter des ETP. En plus, c'est la société de production qui sera chargée d'animer les réseaux sociaux autour des thématiques traitées dans les modules, afin de trouver des volontaires pour des témoignages.

La page Facebook de l'émission, commune à toutes les régions (dans un premier temps nous dit-on) serait elle aussi administrée par la société de production.

En cas de coup d'actu, l'antenne sera bouleversée pour répondre au besoin de l'actualité.

La CGT dénonce également le fait que l'objectif de triplement des programmes régionaux soit mis en œuvre sans les salariés. Car il faut y ajouter les matinales de France Bleu dont les 2H quotidienne, à terme sur toutes les antennes, représentent la moitié de l'objectif de régionalisation.

Enquête de Région se poursuit avec un nouvel habillage. L'enchaînement après le Soir 3 serait plus rapide. Réseau d'Enquête se poursuit également mais In Situ s'arrête.

## Information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

En présence d'Yves Dumond (Directeur des Moyens de Fabrication), Marina Da Silva (Directrice déléguée du Centre d'Exploitation Nord), Cécile Lefèvre (DRH Siège) et Stéphanie Jean-Lecorvaisier (chef de projet RH).

L'ex-Direction des Opérations, qui comprenait les 8 sites de l'ex-filière de production et l'équivalent au Siège, est en complète réorganisation depuis 1 an. Selon Yves Dumond, la réorganisation avance bien et pourra être mise en œuvre le **1er janvier 2019**, comme prévu.

Le déploiement de la réorganisation s'appuie à la fois sur les travaux des groupes de travail réunissant salariés « de terrain » et managers, et sur les nominations.

## Postes

Les vœux des cadres à la production, des planificateurs et des assistantes ont été recueillis. Les entretiens vont démarrer.

Yves Dumond précise que le comblement des postes vacants de techniciens en post-production s'inscrit dans une double contrainte : la nomination des responsables d'activités de fabrication (ça, c'est fait !) et le processus normal de recrutement qui impose une autorisation pour rouvrir un poste. Il a conscience de l'attente des personnels et reconnaît un certain retard, c'est pourquoi il accepte le recours à des CDD (autant que de besoin) sur ces activités.

## Mobilité ou conservation de son rattachement géographique

Les salariés des ex-sites de la filière de production ont reçu un courrier leur demandant de choisir entre une mobilité et le maintien de leur affectation géographique sur leur site actuel. Dans le second cas, ils doivent fournir un justificatif de domicile **fiscal**. Pas besoin d'informations financières, juste l'adresse, « *dans un souci d'équité parce qu'on paye des frais de mission* » explique Cécile Lefèvre.

Les salariés ne changeront de rattachement qu'au moment où ils recevront un courrier le leur annonçant.

## Direction déléguée de la post-production

La post-production ne peut pas répondre à toutes les demandes de nos clients internes, c'est pourquoi une partie est sous-traitée à l'extérieur. Un appel d'offres pour identifier des prestataires sur l'ensemble du territoire se termine dans les prochains jours.

Un recensement du matériel existant sur les sites est en cours en vue d'une harmonisation des serveurs et des salles de montage ; c'est une préconisation du groupe de travail. Yves Dumond précise que s'il y a des besoins différents, il y aura des outils différents.

De manière plus large, tous les matériels des sites sont recensés pour déterminer comment ils seront gérés et comment les faire évoluer.

## Rennes

La situation sociale du site de Rennes est plus que tendue. L'arrivée de la nouvelle Responsable des activités de fabrication ne se fait pas dans les meilleures conditions d'accompagnement, mais la direction gage que sa présence améliorera la gestion quotidienne. Quant aux postes vacants en souffrance, la direction s'engage à les traiter au plus vite grâce à la nomination d'un responsable des équipes de tournage Nord.

## Concur

La direction avait d'abord décidé que les cadres à la production feraient l'enrôlement et la gestion de l'ensemble des frais. Mais face à la surcharge de travail, il a été décidé que les salariés saisiraient eux-mêmes leurs factures. C'est déjà en place à Marseille, Bordeaux et Paris. Pour les autres sites, de nouvelles sessions d'information et de formation seront organisées par le support Concur pour tous les salariés. Malgré l'engagement en réunion DP à Rennes d'Arnaud Ségur et de l'ex-responsable de site que les personnels de la mobile seraient planifiés en maintenance pour être disponibles, aujourd'hui Yves Dumond dit que la VM « *sera éventuellement planifiée sur son site de rattachement pour suivre la formation* ». Les élus rappellent qu'il est très important que les salariés soient bien formés dès le départ.

La direction réfléchit à doter les salariés d'outils connectés pour gérer Concur. Ils pourraient être mis à disposition sur les sites de fabrication, les lieux de tournage et dans les cars. Ce type d'outils en libre-service est expérimenté à Marseille. En attendant, les salariés doivent utiliser leur smartphone professionnel ou personnel pour ceux qui en sont dotés.

## « Direction des Moyens de Fabrication » ou « La Fabrique » ?

Réponse d'Yves Dumond : le nom de la direction est « La Direction des Moyens de Fabrication ». « La Fabrique », c'est un label. Mais usuellement le terme « La Fabrique » s'est imposé comme nom.

Donc, dites comme vous avez envie...

## Information sur le plan prévisionnel de formation 2019 du réseau France 3

Ce point a été reporté car la Commission emploi-formation du CSE central qui n'était pas encore constituée n'a pas eu le temps matériel de se réunir pour étudier le plan 2019 de développement des compétences.

Les élu(e)s ont adopté la motion :

### ***Résolution sur le plan d'adaptation et de développement des compétences du réseau régional France 3***

*Les élus du CSE du Réseau France 3 prennent acte des engagements de la direction à leur fournir les documents exhaustifs relatifs à la formation professionnelle. Il s'agit :*

- *Du plan d'adaptation et de développement des compétences décliné au niveau du réseau France 3 ;*
- *Du suivi au 30 juin de ce plan ;*
- *Du bilan annuel de réalisation de ce plan.*

*Par ailleurs, les élus demandent que leur soit transmis le bilan social correspondant au périmètre de l'établissement, ainsi que le bilan de la politique d'emploi des travailleurs handicapés et le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes.*

*Ils ont pris acte de l'engagement de la direction à fournir la déclinaison par antenne de ces informations aux instances de proximité et aux élus du CSE.*

*Dans l'immédiat, le projet de plan d'adaptation et de développement des compétences du réseau régional de France 3 pour 2019 doit être fourni à la commission emploi formation qui devra se réunir rapidement.*

*Plus fondamentalement, les élus estiment que, dans la mesure où ces sujets comportent des déclinaisons spécifiques au réseau régional de France 3, cela nécessite une consultation de l'instance.*

***Adopté à l'unanimité***

***CFDT, CGT, FO, SUD et SNJ s'associent***

*Paris, le 6 décembre 2018*

---

### Prochaines réunions

- CSE : 18 et 19 décembre

Paris, le 14 décembre 2018



# CSE Réseau France 3 des 5 et 6 décembre

## Liminaire CGT

3

Notre CSE est constitué depuis un mois. Depuis un mois, nous sommes sans bureau fixe. Pas de locaux, pas d'adresse. Nous sommes dans l'incapacité d'ouvrir un compte bancaire ou de régulariser la situation administrative de nos salariés.

Nous n'avons pas de lieu pour nous réunir et même cette instance ne semble pas prioritaire pour accéder au temple de la salle F, visiblement réservée à l'élite du siège.

Nous ne sommes que des provinciaux. Dont acte. Mais nous représentons tout de même près de 4000 salariés.

Alors rembobinons. L'accord sur la composition des CSE a été signé le 9 mars 2018, il y a 9 mois.

Pour quelle raison les conséquences pratiques et immobilières du nouveau découpage n'ont-elles pas été anticipées par la direction ?

Pour quelle raison le réseau régional ne dispose-t-il pas d'une personne spécifiquement chargée du dialogue social comme c'est le cas au siège ou au CSE central ? Tout doit-il nécessairement passer par le goulet d'étranglement du DRH du réseau, qui a manifestement beaucoup d'autres choses à gérer ?

Au bout du compte, qu'en est-il des grandes déclarations énoncées à propos de cette instance par son président, étonnamment absent aujourd'hui, qui affirmait il y a un mois qu'on allait devoir la porter « tous ensemble à la hauteur de son ambition » ?

Justement nous avons de grandes ambitions pour cette instance à la veille d'un chambardement considérable de l'entreprise, alors qu'on demande au réseau régional de tripler son offre de programmes tout en en réduisant les moyens.

Nous voulons des preuves de la considération qui sied à cette instance.

Paris, le 5 décembre 2018